



MINISTRE DES RELATIONS EXTERIEURES  
ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

**DECLARATION PAR LA REPUBLIQUE DU BURUNDI DE LA RECONNAISSANCE  
DE L'ÉTAT DU KOSOVO**

**NOUS ; Laurent KAVAKURE,  
MINISTRE DES RELATIONS EXTERIEURES  
ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE**

Au Nom du Gouvernement de la République du Burundi,

Nous fondant sur l'avis juridique Consultatif de la Cour Internationale de Justice,  
rendu le 22 Juillet 2010,

Prenant acte de la proclamation solennelle de l'État du Kosovo le 17 Février 2008,

Déclarons solennellement reconnaître la République du Kosovo comme un Etat  
souverain et indépendant.

**EN FOI DE QUOI**, Nous avons signé le présent acte, pour servir et faire valoir ce que  
de droit.

Fait à Bujumbura, le 16/10/2012.

